

République tunisienne

Ministère des Affaires Culturelles

Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes



Appel à candidature

**Recrutement de juniors en conservation dans le cadre du
projet :**

**« Projet de conservation des instruments de musique
au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Ennejma Ezzahra »**





**Ministère des Affaires Culturelles
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes**

TERMES DE REFERENCE

Appel à candidature

Recrutement de juniors en conservation dans le cadre du projet :

« Projet de conservation des instruments de musique au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes Ennejma Ezzahra »

1. CONTEXTE GENERAL

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) est une institution placée sous la tutelle du ministère des Affaires Culturelles. Sa création remonte à 1992 (Loi no 92-122 du 29/12/1992). Son premier statut a été promulgué en octobre 1994. En 2011 le CMAM acquiert le statut d'établissement public à caractère non administratif de l'action culturelle. Un décret de septembre 2012, a fixé son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement (Décret n° 2012-1959 du 4 septembre 2012).

Le CMAM élit domicile dans le prestigieux Palais Ennejma Ezzahra, demeure patricienne construite par le baron Rodolphe d'Erlanger entre 1912 et 1922, en contrebas du village de Sidi Bou Saïd, et monument historique classé depuis 1989. Ce palais devenu musée comprend une riche collection d'objets dont le nombre dépasse les 3000 objets.

La principale mission du CMAM est la sauvegarde du patrimoine musical tunisien avec ses multiples facettes. En plus des départements consacrés à la promotion des activités musicales et musicologiques, le CMAM abrite le siège de la phonothèque nationale tunisienne, chargée de la collecte, de la sauvegarde et de la diffusion du patrimoine musical tunisien et le Musée des Instruments de Musique (MIM) qui occupe les dépendances du palais Ennejma Ezzahra et qui agrmente son contenu muséographique par ses collections d'instruments de musique et de phonographes.

Dans le cadre d'une stratégie globale qui vise la rénovation muséographique du palais Ennejma Ezzahra afin de préserver le monument et ses précieuses collections et mettre à niveau ses espaces muséaux, le CMAM lance un projet pour la conservation de sa collection d'instruments de musique.

2. CONTEXTE SPECIFIQUE

Créé en 1992 dans le sillage du lancement du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) , le musée des instruments de musique (MIM) occupe les dépendances du palais Ennejma Ezzahra qui étaient réservées à l'origine à la conservation des provisions et à l'hébergement des domestiques.

Les collections du MIM exposées et entreposées dans la réserve regroupent 320 pièces qui en plus de la collection personnelle du baron Rodolphe d'Erlanger, sont le fruit d'opérations d'acquisitions et de dons effectués par des institutions locales et étrangères et des personnes physiques.

Le MIM détient des instruments provenant du Maghreb, du proche Orient et d'Asie et la collection la plus complète, réunie à ce jour, des instruments de musique en usage en Tunisie. La collection tunisienne renferme des spécimens appartenant à différents genres musicaux et ayant une grande valeur organologique, esthétique et historique.

Après trois décennies d'existence, le vieillissement du musée et la dégradation des conditions d'exposition et d'entreposage exigent une action urgente et globale pour sauvegarder sa raison d'être, à savoir, la collection d'instruments de musique.

3. PRESENTATION DU PROJET

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) en collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Tunisie met en œuvre le projet de Conservation des Instruments de Musique au Palais Ennejma Ezzahra à Sidi Bou Said. Ce projet de trois ans (2022 – 2025) , financé par le CMAM, le Fonds des ambassadeurs pour la préservation culturelle (AFCP) et l'ambassade des Etats Unis d'Amérique en Tunisie, permettra au CMAM d'assurer la conservation à long terme et la mise en valeur de sa collection unique de plus de 320 instruments de musique dont les origines diverses témoignent de la richesse du patrimoine musical.

L'objectif principal du projet consiste à mener une action globale qui comprend l'assainissement et la restauration des instruments, la mise en place d'un système de gestion de la collection du MIM selon les standards internationaux et la réhabilitation et la mise à niveau de ses réserves.

Le projet a également l'ambition d'impliquer la jeunesse tunisienne dans la préservation et la mise en valeur de son riche patrimoine musical et ce à travers deux axes :

- Former une nouvelle génération de conservateurs d'instruments de musique : Le projet offre aux jeunes l'opportunité de développer leurs compétences dans le domaine de la restauration et la conservation des instruments de musique en participant activement à cette action et en bénéficiant d'un programme de formation assuré par des experts nationaux et internationaux.
- Mobiliser la jeunesse pour développer des contenus culturels, notamment numériques, mettant en valeur le patrimoine musical tunisien : Le projet



s'appuiera sur la diversité du patrimoine musical tunisien incarné par la collection du MIM pour encourager les jeunes actifs dans le secteur culturel (artistes, industries culturelles et créatives, etc.) à créer et diffuser de nouveaux contenus numériques.

A cet effet, le CMAM aura recours aux services et aux expertises de chercheurs et de professionnels, dont les domaines de compétences sont de nature à l'aider à la réalisation de ce projet.

4. APPEL A CANDIDATURE

Pour la réalisation de ce projet le CMAM recrute via le présent appel DEUX (2) juniors en conservation. Ils recevront une formation initiale et, sous supervision, effectueront des tâches de conservation, et de recherche liées à la collection des instruments de musique du MIM.

Ils travailleront au sein de l'équipe multidisciplinaire du projet, aux côtés du personnel du CMAM et de différents experts.

Les juniors en conservation travailleront sous la supervision directe du senior en conservation et de la directrice du projet.

4.1. Lieu et durée de la mission

DURÉE : 12 mois (possibilité de renouvellement)

LIEU : La mission sera principalement effectuée dans les locaux du CMAM

4.2. Mission et Profil : Junior en conservation (2 postes)

Les restaurateurs juniors effectueront une série de tâches liées à la conservation des collections du MIM. Les candidats sélectionnés devront être assidus, avoir le sens de la responsabilité et faire preuve de rigueur et d'une capacité de travailler en équipe.

A. Mission

1. Tâches techniques : nettoyage, réparations mineures et tâches de conservation de base et (sous supervision) interventions de restauration.
2. Tâches de documentation : enregistrement des informations dans des « fichiers » standard utilisés pour documenter la collection. Cela comprend le développement de la base de données de l'inventaire des instruments (EXCEL), des fiches d'objets détaillées, des fiches de transfert, etc.
3. Tâches de recherche : S'appuyer sur un large éventail de sources (y compris des archives sonores et visuelles), élaborer des récits détaillés concernant les instruments de la collection sous la supervision du directeur scientifique du projet.





B. Profil

- Parcours académique et expériences

Essentiel

- Diplôme en études du patrimoine / musicologie / muséologie / conservation / similaire.

Souhaitable

- Formation pratique de base en pratique de la conservation (ateliers / cours).
- Expérience professionnelle dans des projets liés à la musique et /ou aux métiers du patrimoine (y compris des stages).
- Preuve d'engagement envers le secteur du patrimoine (par exemple, membre actif d'une organisation de la société civile, d'une association professionnelle, etc.).

- Compétences linguistiques

- Arabe : courant.
- Français : avancé – (compréhension et rédaction).
- Anglais : basique – (compréhension).

- Compétences informatiques

Maîtrise des logiciels de la suite Bureautique de Microsoft (Word, Excel, PowerPoint).

C. Livrables

- Rapport d'activités mensuel comprenant les tâches journalières effectuées (à remettre au senior en conservation).
- Rapport de formation à fournir à la suite de chaque formation effectuée.

5. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

La candidature doit présenter les documents suivants :

- Un Curriculum Vitae détaillant le profil académique et l'expérience professionnelle.
- Justificatifs des références académiques et des expériences professionnelles du candidat (copie des diplômes, attestations de formation, attestations de stages, tout justificatif permettant d'appuyer la candidature).
- Une lettre de motivation.

6. CRITERES D'EVALUATION

- Curriculum Vitae : 10 points.
- Justificatifs des références académiques et des expériences professionnelles : 5 points.
- Lettre de motivation : 5 points.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La durée initiale de la mission est de 12 mois avec la possibilité de renouvellement du contrat.

NB : les candidat(e)s intéressé(e)s par cette opportunité sont invité(e)s à soumettre leurs dossiers dans les meilleurs délais au CMAM sur l'adresse suivante : Info@cmam.tn
Préciser dans l'objet du mail : recrutement de juniors en conservation
ou au bureau d'ordre du CMAM sis au 8 rue du 2 Mars 1934 – Sidi Bou Said- dans une enveloppe fermée au nom du directeur général du CMAM et portant la mention :
Appel à candidature. Recrutement de juniors en conservation dans le cadre du projet :
« Projet de conservation des instruments de musique au musée d'Instrument de Musique au Palais Ennejma Ezzahra »

Le processus de sélection des candidats se fera en deux temps :

- Phase 1: Une commission procédera au dépouillement des dossiers de candidature et établira une première sélection.
- Phase 2: les candidate(e)s sélectionné(e)s lors de la première phase seront convié(e)s à un entretien qui sera conduit par la commission chargée de la sélection des candidatures.

Date limite de candidature : **19 /01/2023 à 14h.00**

